



CAP

CERTIFICAT
D'APTITUDES
PROFESSIONNELLES

MENUISIER FABRICANT

N° de fiche : **RNCP361I2**

QUALIFICATION
DE NIVEAU 3

FORMATION EN
ALTERNANCE

CERTIFICATEUR
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

LIEU DE LA FORMATION

Centre de formation
Don Bosco
2, rue Émile Hié
59270 Bailleul
Tél. : 03 28 50 97 50

Date de
l'enregistrement
19-01-2022

DURÉE DE LA FORMATION
2
ANS



PROFIL POUR CE DIPLÔME

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

- Avoir suivi une troisième de collège ou prépa-métiers
- Bonne représentation pour le métier de menuisier fabricant

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 alternants

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription se fait dès lors que le candidat à compléter le dossier d'inscription. La signature du contrat d'apprentissage est réalisée avec une entreprise du secteur d'activité de la formation dispensée. Délais : «La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat» (Article L.6222-12 du Code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le/la titulaire du CAP menuisier fabricant est destiné à devenir un ouvrier professionnel qualifié de la menuiserie et de l'agencement qui intervient en atelier pour fabriquer différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que tout aménagement ou agencement de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion et d'accueil du public.
Les blocs de compétences sont :

Pour le domaine professionnel

Préparation de la fabrication

- Identifier, décoder et interpréter les données de définition d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage
- Analyser les contraintes de fabrication
- Proposer et justifier des solutions techniques de fabrication
- Traduire graphiquement une solution technique
- Etablir un débit matière et/ou une liste de composants
- Compléter les modes opératoires ou des processus de fabrication

Fabrication d'un ouvrage

- Organiser et sécuriser son espace de travail
- Contrôler la conformité des matériaux, des produits et des ouvrages
- Tracer et préparer les pièces à usiner, à monter, à finir
- Installer et régler les outils, les accessoires, les pièces
- Conduire les opérations d'usinage
- Assembler les composants constitutifs d'un ouvrage ou d'un produit
- Réaliser les opérations de finition et de traitement
- Conditionner, stocker les ouvrages, les matériaux et les produits
- Maintenir les machines et les outils en état
- Communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise

Pour le domaine général

- Français-histoire/géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques et Physique-chimie
- Education physique et sportive
- Prévention Santé Environnement
- Langue vivante étrangère

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les enseignements démarrent en septembre avec l'envoi du planning dès inscription. La plateforme NETYPAREO permet la consultation d'informations relatives à la formation (notes, assiduité, programme...)

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le/la titulaire du CAP menuisier fabricant exerce son activité dans tout type d'entreprise. Le secteur économique correspond à la 2^e transformation du bois qui fabrique des ouvrages de menuiserie, agencements et mobiliers.

Les ouvrages de menuiserie-agencement et les mobiliers de production industrielle participent aux fonctions du second œuvre, aménagement et agencement des locaux privés ou publics. Possibilité de poursuivre des études en Bac Professionnel Professionnel Artisanat et métiers d'art, constructeur bois et matériaux associés, menuisier agencier, Brevet Professionnel menuisier aluminium verre, Certification de Spécialisation plâtrier, serrurier. L'UFA DON BOSCO propose le Brevet Professionnel Menuisier.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Moyens :

- Formation en alternance centre et entreprise
- Enseignement en présentiel en atelier et salle de cours banalisée

Méthodes :

- Mise en situation professionnelle en atelier
- Pédagogie inductive, déductive, interrogative, active.

VALIDATION

Le CAP menuisier fabricant est un examen de niveau 3 qui se déroule au terme de la formation. Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Lors d'une validation partielle, le bénéficiaire conserve la validité du ou des compétence(s) acquise(s) et validée(s) pendant une durée de 5 ans. Il est possible de se présenter à nouveau pour validation des blocs non acquis soit par prolongation du contrat d'apprentissage et/ ou d'un nouveau contrat. Des équivalences et/ou passerelles sont possibles via une convention d'adaptation.

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Le centre de formation Don Bosco place au cœur de ses préoccupations, le projet professionnel & personnel du jeune qu'il accueille.

- L'accompagnement personnalisé du jeune est un point fort de notre pédagogie.
- L'internat accueille les apprentis même durant les vacances scolaires (excepté les congés d'été).
- L'équipe de formateurs en enseignement professionnel est composée de professionnels du métiers dont certains en activité
- Notre réseau d'entreprises
- Mise en place de projets pédagogiques
- Possibilité de passerelle entre la formation initiale et l'apprentissage ou suite de parcours.
- La liste des formateurs est disponible sur demande contact : M^{me} Bolle Christine UFA Don Bosco, Bailleul Tél : 06 76 22 53 41

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En fin de formation : Examen ponctuel
En cours de formation : Évaluation diagnostique, formative (Questionnaire à Choix Multiples), sommative (Ex : examen blanc)...

DURÉE DE LA FORMATION

Pour les deux années :

- En centre : 910 heures
- En entreprise : 2 210 heures

TARIF DE LA FORMATION

- Coût de la formation : 6 826 €
- 0 € reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.
- La formation est gratuite pour l'apprenti(e) et pour son représentant légal. (Art. L.6211-1*)

* Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 "fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage" : Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7. Article L.6211-1 : "La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal." Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : "Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant."



• Coordinatrice menuiserie

M^{me} Christine Bolle
Tél. : 03 28 50 97 50
cbolle@stemariedonbosco.fr

• Conseillère formation apprentissage

M^{me} Eudoxie Delhuelle
Tél. : 06 45 38 98 72
edelhuelle@stemariedonbosco.fr

• Assistante administration

M^{me} Sarah Descamps
Tél. : 03 28 50 97 50
sdescamps@stemariedonbosco.fr

• Chargée des relations entreprises

M^{me} Carole Donnée
Tél. : 06 72 06 32 50
developpement@stemariedonbosco.fr

ACCESSIBILITÉ & HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation. Accueil accessible aux personnes à mobilité réduite. Positionnement et adaptation pédagogique possible selon la situation de handicap. Réalisation d'un tutorat par l'équipe pédagogique et la référente Handicap de l'UFA.

Service Handicap du CFA Jean Bosco :

handicap@cfajeانبosco.fr

Service handicap UFA Don Bosco :

vfoulon@stemariedonbosco.fr

Service Mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilit@cfajeانبosco.fr

Fiche éditée le : 04 / 02 / 2026



ST MARIE
DON BOSCO
Un service formation et soutien

L'UFA Don Bosco fait partie du réseau du CFA Jean Bosco

100%

Taux de présentation à l'examen

57,14%

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels

33%

Taux d'interruption en cours de formation

100%

Taux de poursuite d'études

00%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois

NC

Taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification